

ACACED

Attestation de Connaissance pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques

Public :

Personne exerçant une activité en lien avec les animaux : pensions, garde de famille d'accueil, élevage, refuge, fourrière, taxi animalier, animalerie...

Objectifs visés :

Etre capable de :

- acquérir les connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, à l'entretien et renforcer la prise en compte du bien-être animal lors d'activités professionnelles,
- valider l'attestation de connaissance associée à la catégorie.

Conditions d'admission, prérequis :

- Avoir une activité professionnelle en lien avec la certification visée.
- Etre âgé de 18 ans.
- Sans niveau requis de connaissances.

Modalités d'accès :

Admission après vérification de l'activité ou du projet professionnel.

Selon les attentes du candidat plusieurs possibilités de parcours sont offertes combinant les catégories à valider.

Délais d'accès :

Inscription selon planification des sessions et places disponibles.

Durée et modalités de réalisation de l'action :

De 21 à 35 heures selon les options choisies :

- une option, chien, chat ou autres : 21h,
- deux options, chiens et chats / chiens et autres / chats et autres 28 h,
- toutes les options, chiens, chats et autres espèces domestiques que chat et chien : 35h.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Contenu de la formation	Tronc commun obligatoire à toutes les espèces	Tronc commun obligatoire à toutes les espèces	Le chien	Le chat	Les autres espèces domestiques
9h-13h	Bien-être animal / Législation	Bien-être animal / Législation	Entretien et vente de chien	Entretien et vente de chats	Entretien et vente petits mammifères, oiseaux, poissons
Pause méridienne					
14h-17h	Bien-être animal / Législation	Bien-être animal / Législation	Entretien et vente de chien	Entretien et vente de chats	Entretien et vente de petits mammifères, oiseaux, poissons
Examen pour toutes les options le vendredi à 16h.					

Modalités et moyens pédagogiques :

Apports théoriques, livret de formation, illustrations, schémas.
Pédagogie basée sur la mise en situation pratique, cas concrets.

Locaux :

- salle de cours,
- salles informatiques.

Modalité d'évaluation des acquis et/ou certification :

Examen final sous forme de QCM par tirage aléatoire dans une banque de questions actualisées d'une application informatique sécurisée, accessible en ligne par identifiant et mot de passe.

L'évaluation se réfère à une ou des catégories d'animaux de compagnie d'espèces domestiques et repose sur les huit thèmes du logement, de l'alimentation, de la reproduction, de la santé animale, du comportement, de la sélection, du transport et du droit.

Validation :

Attestation de réussite à l'examen.

Une attestation de connaissance relative à l'exercice d'activités liées aux animaux de compagnie sera réalisée par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Tarifs :

- 18€ de l'heure.
- 1 option 378 euros.
- 2 options 504 euros.
- 3 options 630 euros.

Financements :

Région, France Travail, CPF, OPCO, personnel, etc.

Contenu de la formation :

La formation porte sur les 8 domaines de l'arrêté du 04/02/2016 :

- alimentation,
- comportement,
- logement,
- droit,
- reproduction,
- santé animale,
- transport,
- sélection.

Dispositif d'évaluation de l'action :

Questionnaire de satisfaction.

Inscription-contact :

Secrétariat : cfppa.arras@educagri.fr – tel : 03 21 60 73 10

Lieu de déroulement de l'action :

Route de Cambrai
62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES

Renseignements pratiques :

Gare d'Arras à 25 minutes à pied ;
Ligne 3 ARTIS / Arrêt lycée agricole
Autoroute A1 sortie ARRAS-EST / Route de Cambrai croisement D939/D60

Taux de réussite : 92%

Taux de satisfaction 2023 : 93%